

Conseil municipal | Séance du 16 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-10-16-23 | Journée nationale des commerces de proximité
- Soutien à l'Union des commerçants de Saint-Étienne-du-Rouvray - Subvention
exceptionnelle**

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole Auvray

Exposé des motifs :

Chaque année, l'Union des commerçants, en collaboration avec la Chambre du commerce et de l'industrie, organise la Journée nationale des commerces de proximité (JNCP). Cet événement vise à valoriser les commerces de proximité, en mettant en avant les savoir-faire des commerçants et artisans, et à sensibiliser la population sur les bienfaits sociaux que ces activités apportent à la commune, au-delà de toute démarche commerciale. Cette journée permet également aux villes de concourir pour le label national « Commerce et Artisanat dans la ville », en récompensant les participants avec des « sourires » et des prix par catégories.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,
- La délibération n°2025-06-26-34 du Conseil municipal du 26 juin 2025,

Considérant :

- L'intérêt public de la Journée nationale des commerces de proximité (JNCP),
- La mobilisation de l'Union des commerçants pour l'organisation de la JNCP,
- Les propositions d'animations au profit des Stéphanois et les contributions au maintien de la vitalité et de l'attractivité du pôle commercial du centre-ville par l'Union des commerçants de Saint-Étienne-du-Rouvray,

Décide :

- D'autoriser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Union des commerçants afin de soutenir ses actions de dynamisation du commerce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Nicole Auvray

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20251016-lmc140422-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2025